

REGLEMENTS PARTICULIERS SENIORS
DM4 : DEPARTEMENTAL MASCULIN 4 – 1^{ère} série
 Saison 2022-2023

Article 1 : ORGANISATION

Le CPBB organise un Championnat de D4 - Départementale Masculine 4

Début de championnat	1 ^{er} octobre 2022
Nombre de phases	2
Brassage	01/10/22 au 22/01/23
Poule haute et basse	04/02/23 au 14/05/23
Nombre de reports prévus* après la date initiale de la rencontre	4
Brassage (2)	12/13 novembre 2022 21/22 janvier 2023
Poule haute et basse (2)	4/5 mars 2023 8/9 avril 2023
Fin du Championnat**	14 mai 2023

* *Hors problèmes exceptionnels*

** *Plus aucune rencontre ne pourra être jouée après cette date*

Article 2 : ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIEES POUR LA SAISON EN COURS

- Les Associations sportives descendantes du Championnat de DM3 – Départementale Masculine 3, saison précédente.
- Toutes les autres équipes non engagées dans les autres divisions.

Article 3 : SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

- Toutes les Associations Sportives engagées dans cette division sont groupées en une ou plusieurs poules disputant une phase de brassage.
- A l'issue de la phase de brassage, une poule haute composée de 6 équipes et une poule basse avec les autres équipes sont constituées.
- En cas d'égalité, le classement sera réalisé au point-avantage particulier entre les associations sportives ayant le même nombre de points.
- Pas de play-offs, l'association sportive classée première est déclarée championne de Paris de DM4 Départementale Masculine 4.
- Le CPBB se réserve tous les droits pour modifier l'organisation de ses championnats compte tenu modifications qui pourraient être apportées par la LIFBB sur ses championnats impactant les championnats départementaux.

Article 4 : SYSTÈME DES MONTÉES

Montées :

- Les Associations sportives classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent à la DM3 - Départemental Masculin 3 pour la saison suivante.
- Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas accéder), l'Association Sportive suivant dans l'ordre du classement serait proposée.

Descentes :

- Pas de descentes dans ce championnat.

Le CPBB se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat DM4 - Départemental Masculin 4 selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats régionaux et selon le nombre d'équipes engagées.

Article 5 : REMPLACEMENT D'UNE ÉQUIPE

En cas de nécessité de remplacement d'une Association Sportive, qu'elle qu'en soit la cause, il est fait appel aux Associations Sportives de DM4 - Départementale Masculine 4 en fonction de leur classement à l'issue de la saison précédente.

Une association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.

Article 6 : RENCONTRE

Horaire officiel : Dimanche 11h15

Dérogations possibles après 18h le samedi et de 9h à 17h30 le dimanche

Temps de Jeu : 4x10' / Intervalle entre les quarts temps de 2' et mi-temps 10' / Prolongation : 5' / 14 sec offensives

Ballon : Taille 7

Ligne des 3 points : 6.75m (ligne pleine)

Feuille : **Emarque V2 obligatoire**

Joueurs autorisés à jouer :

Type de licence	OC	1C-1CAST	1C-2CAST	OCT	OCAST	OCAST CTC	JH/OH
Nb maximum	10	3*	3*	3*	3*	5	10**

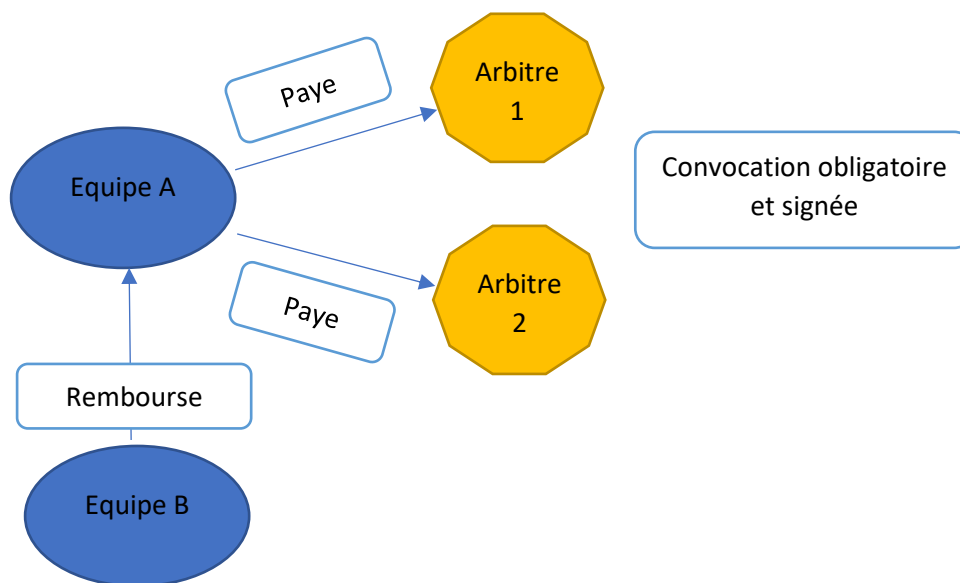
* les licences JC1, JC2 et JT ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **trois**.

** les équipes dont le nombre de joueurs possédant une licence JH/OH est supérieur à 5 pour la majorité de leurs rencontres ne pourront accéder à la DM3 - Départemental Masculin 3.

Joueurs brûlés :

- Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses brûlées qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve. (art. 14 à 16 du règlement sportif général du CPBB)
- Si deux équipes de la même association évoluent dans la même division, il sera demandé une liste personnalisée comme énoncé dans l'article n°15 du règlement sportif général du CPBB

Désignations : Possibilité de 2 arbitres désignés par le CDO réglés à **part égale** entre-les deux associations (*si pas de caisse de péréquation*)



Article 7 : OBLIGATIONS SPORTIVES

Elles ne sont pas applicables à cette division.

Article 8 : DÉROGATIONS

Obligation d'utiliser le module FBI pour toute demande de changement de jour, d'horaire ou de salle